18.—L'Inspecteur de la Cité recommande avec l'approbation de l'Ingénieur en Chef, que permis soit accordé à M. J. B. Brunet de maintenir une marquise au-dessus du trottoir, en face des Nos 1551-1555 de la rue Cadieux.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant que ledit permis soit accordé aux termes et conditions ordinai-

19.—Soumis un extrait du procès-verbal d'une assemblée du Conseil, tenue le 3 avril 1911, à l'effet de savoir si le contrat pour la fourniture du granit et le contrat pour la fourniture du granit et le contrat pour la fourniture de la bordure pour trottoirs est rempli tel que demandé par les spécifications.

Soumis à ce sujet un rapport de l'Inspecteur de la Cité, approuvé par l'Ingénieur en Chef, déclarant que le contrac-teur C. de la la mai. tenr Crevier a fourni, durant la semaine finissant le 13 mai, 213.2 pieds linéaires de pierre à bordure, et pendant la semaine finissant le 20 mai, 5,018.6 pieds linéaires de pierre à bordure, alors que son contrat l'obligeait à fournir 1,000 pieds linéaires Pieds liméaires par jour.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant qu'un protêt notarié soit servi immédiatement audit con-tracteur. tracteur, pour le mettre en demeure de remplir les termes

20.—L'Inspecteur de la Cité recommande, avec l'approbation de l'Ingénieur en Chief d'accepter l'offre de MM. J. O. Deziel et E. N. Hébert, de céder à la Cité gratuitement et sans per de la Cité gratuitement per sans per la Cité gratuitement et et sans condition l'avenue George, portant le No. 70 du lot cadastral No. 24 du cadastral No 147 et l'avenue Edward, portant le No 24 du lot cadastral et l'avenue Edward, portant le No 24 du lot cadastral No 147 et l'avenue Edward, portant le la cadastral No 147 de la paroisse de Montréal, tel que montré montré en rouge sur le plan produit, lesdites avenues étant situées dans le graces. situées dans le quartier Notre-Dame de Grâces.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant d'accepter ladite offre.

21.—L'Inspecteur de la Citté recommande, avec l'approbation de l'Impénieur en Chef, que soit accordée la requête de M R de M. F. Robertson, demandant de faire effacer la ligne homologuée du côté Nord de la rue St-Jean-Baptiste, de la rue Note du côté Nord de la rue St-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue St-Paul.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant l'effacement de ladite ligne homologuée.

22. L'Inspecteur de la Cité recommande, avec l'appro-ation de la lignes homologuées bation de l'Inspecteur de la Cité recommande, avec l'approbation de l'Inspecteur en Chef, que les lignes homologuées parties parties des parties des parties de la Cité recommande, avec l'approbation de l'Inspecteur de la Cité recommande de l'Aller de la Cité recommande de la des parties des rues Starnes, Bourget, Garnier et Fabre, telles que les lignes nombres des rues starnes, Bourget, Garnier et Fabre, telles que les lignes nombres des rues starnes de la plan produit, soient eftelles que montrées en rouge sur le plan produit, soient ef-facées à la succession Hogani facées, à la condition toutefois que la succession Hogam-renoncere la condition toutefois que la succession Hogamrenoncera en faveur de la Cité à tous droits de propriété qu'elle possai a la condition toutefois que la succession re-qu'elle possai faveur de la Cité à tous droits de propriété qu'elle possède sur toute partie de la rue Masson, de la rue Bienville. rue Possède sur toute partie de la rue Masson, tre en coule aux limites est de la propriété, tel que montré en couleur verte sur ledit plan.

Résolu: De référer au Département en Loi pour rapport. 23.—Soumis um rapport de l'Inspecteur de la Cité, approuvé par l'Ingénieur en Chef, en rapport avec la requête pour l'Ouverture de l'Avenue Impériale, de sa limite nord actuelle à l'Avenue Impériale, de sa limite nord actuelle à la rue St-Antoine, transmettant un plan démon-trant les lier une St-Antoine, transmettant un plan démontrant les lignes homologuées qui doivent être établies sur cette partie. cette partie de rue proposée, avant l'ouverture de cette rue. Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant que Avocats de faire rapport au Conseil, recommandant que les Avocats de la Cité soient autorisés à prendre les procédures nécessités lignes.

dures nécessaires pour faire homologuer lesdites lignes. 24 Soumis un extrait du procès-verbal d'une assemblée Conseil Conseil, tenue le 8 mai 1911, à l'effet de savoir si c'est l'intention des Commissaires de rendre le moins malfaisant des commissaires de rendre le dans le quartier Stpossible la ferme d'épuration située dans le quartier St-

Riesolu: De faire rapport au Conseil, recommandant Qu'un crédit de \$25,000 soit voté pour travaux d'améliora-tion de ladiu de \$25,000 soit voté pour travaux d'amélioracrédit de \$25,000 soit voté pour travaux d'amenore de ladite ferme d'épuration, ladite somme de \$25,000 avant de ladițe ferme d'épuration, ladite somme de \$20,000 permanente de côté dans le programme des travaux permanents pour "amélioration et extension de la ferme 25. Some de quartier St-Denis".

25.—Soumis un rapport de l'Avocat en Chef de la Cité, de McGovern un rapport de l'Avocat en chef de la Cité, re McGovern vs La Cité de Montréal, réclamation en raprapport vs La Cité de Montréal, réclamation en la dant, en la conduite latérale de l'Aqueduc, recommandant, en la conduite latérale de l'Aqueduc, recommandant de la conduite la condu dant, en vue de mettre fin au litige actuel, de règler la ba-lance de la de mettre fin au litige actuel, s'élevant à la lance de la réclamation de M. McGovern, s'élevant à la somme de la réclamation de M. McGovern, s'élevant a reclamation de M. McGovern, s'élevant à rais dus à M. T. W. Hibbard et s'élevant à la somme de \$162.50, pour sujet à l'anabet de l'Ingénieur en tout sujet à l'approbation préalable de l'Ingénieur en Chef de la Cité, M. Georges Janin.

Résolu: D'approuver ledit rapport et de faire rapport au Conseil en conséquence.

Resolved: That the Council be informed that the delay is due to the want of bricks, but that the sewer is now being constructed.

18.—The City Surveyor recommended, with the Chief Engineer's approval, that permission be granted to Mr. J. B. Brunet, to maintain a marquise over the sidewalk. in front of Nos. 1551-1555 Cadieux street.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said permission be granted on the usual terms and conditions.

19.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of Council, held the 3rd April, 1911, whereby the Commissioners are asked whether the contract for the supply of granite and the contract for the supply of curbstone for sidewalks are being carried out in accordance with the specifications.

In this connection, submitted a report from the City Surveyor, approved by the Chief Engineer, stating that comtractor Crevier had supplied, during the week ending the 13th May, 213.2 lineal feet of curbstone, and during the week ending the 20th May, 5,018.6 lineal feet of curbstone, whereas he was held by his contract to deliver 1,000 lineal feet per day.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that a notarial protest be served at once upon the said contractor, so that he may be legally notified to carry out the terms of his contract.

20.-The City Surveyor recommended, with the Chief Engineer's approval, that the offer made by Messrs. J. O. Deziel and E. N. Hébert to cede to the City gratuitously and unconditionally, George avenue, bearing No. 70 of cadastral lot No. 147, and Edward avenue, bearing No. 24 of cadastral lot No. 147 of the parish of Montreal, as shown, tinted red, on the plan submitted, said avenues being situated in Notre-Dame de Grâces ward.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the said offer be accepted.

21.—The City Surveyor recommended, with the Chief Engineer's approval, that the application from Mr. F. Robertson, for the erasure of the homologated line of the north side of St. Jean Baptiste street, from Notre-Dame to St. Paul street, be granted.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the said homologated line be erased.

22.—The City Surveyor recommended, with the Chief Engineer's approval, that the homologated lines of Starnes, Bourget, Garnier and Fabre, as shown, tinted red, on the plan filed, be erased, conditionally, however, that the Hogan estate shall waive in favor of the City all the rights of ownership it may have on any portion of Masson street, from Bienville street to the eastern limits of the property, as shown, tinted green, on said plan.

Resolved: To refer the matter to the Law Department

23.—Submitted a report from the City Surveyor, approved by the Chief Engineer, in connection with the petition asking that Imperial avenue be opened from its present northern limit to St. Antoine street, transmitting a plan, showing the homologated lines which should be established on that part of the proposed street, before said street is

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the City Attorneys be authorized to take the necessary proceedings in order to have the said lines homologated.

24.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of Council, held the 8th May, 1911, requesting the Commissioners to state whether they intend to take the necessary measures in order to put the St. Denis ward sewage farm in a proper sanitary condition.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that an appropriation of \$25,000 be voted to improve said sewage farm, the said sum of \$25,000 having been set aside in the list of permanent works for "improving and extending the St. Denis ward sewage farm.

25.—Submitted a report from the Chief City Attorney 're' claim of McGovern vs the City of Montreal, in connection with the lateral conduit of the water-works, recommending, in order to put an end to the litigation, that the balance of Mr. McGovern's claim, amounting to \$12,426.16 be settled for \$9,000 and that the costs due to Mr. T. W.